

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2009

L'an deux mil neuf, le treize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt six février, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire. **Etaient présents** : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Mme Anne-Laure DUPONT, Alain CRISTOFOLI, M. Francis MAILLET, M. Thomas ZUMBIEHL, M. Pascal GEORGE, Mme Chantal LEFEVRE, M. Alain CORDIER, M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia-Jane LACROIX.

Secrétaire de séance : Mme Olivia-Jane LACROIX. Le compte rendu de la séance du 7 février 2009 est adopté à l'unanimité. **Monsieur le Maire demande** aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes : **Versement anticipé du FCTVA au titre de l'année 2008. Approbation du plan de zonage de l'assainissement.**

Compte Administratif 2008- M.14 et M.49. et comptes de gestion du receveur municipal 2008 présentés par Mme DUPONT sont acceptés à l'unanimité.

M.14 excédent global de clôture : **223 700.59€**

Reste à réaliser : **59 006.94 €**

M.49 excédent global de clôture : **61 958.12 €**

Budget Communal M.14 – Affectation du résultat 2008

Excédent de fonctionnement de **164 693.65^E**

Déficit d'investissement de **- 82 557.46^E**

Etat des restes à réaliser **- 59 006.94€**

Budget Communal M.49 – Affectation du résultat 2008

Excédent de fonctionnement de **57 960.38^E**

Excédent d'investissement de **3 997.74^E**

AMORTISSEMENTS Budget M.49 : Pour l'achat des caillebotis dans les stations d'épuration de La Bête et Petit Plessis, il est décidé que la durée d'amortissement serait de trois ans compte tenu du faible coût des montants investis.

Taux d'imposition 2009 – Budgets Primitifs 2009–M.14 et M.49

Compte tenu de l'augmentation de la base de calcul, Monsieur le Maire propose que les taux de l'an dernier soient reconduits sans majoration à savoir :

	2007	2008	2009
Taxe d'habitation	3,81%	3.94%	3.94%
Taxe Foncière (bâti)	5,03%	5.20%	5.20%
Taxe Foncière (non	39,09%	40.43%	40.43%
Taxe Professionnelle	8 ,92%	9.23%	9.23%

M. le Maire présente **les Budgets Primitifs 2009 – M14 et M49** qui sont adoptés à l'unanimité.

Le Budget M.14 ; s'équilibre comme suit :

Dépenses / Recettes **de fonctionnement 473 711.00 €**

Dépenses / Recettes **d'investissement 725 887.00 €**

Le Budget M 49 ; s'équilibre comme suit :

Dépenses / Recettes **d'exploitation** 91 980.00 €

Dépenses / Recettes **d'investissement** 25 834.00 €

VERSEMENT ANTICIPE DU FCTVA au titre de l'année 2008 : Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à conclure la convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Longvilliers.

Approbation du plan de zonage de l'assainissement non collectif : Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 juin 2008 proposant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique, vu les conclusions du Commissaire Enquêteur et considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, **le Conseil Municipal** à l'unanimité décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement.

Taxe sur le M3 d'eau consommée – Assainissement des Hameaux du Petit Plessis – de Reculet – de La Bête et de Bouc Etourdi. Monsieur le Maire propose de maintenir le montant de la taxe sur le M3 d'eau consommé revenant à la commune à 1.30€ et résume les augmentations passées :

2000 : 1.04, 2003 : 1.20, 2004 : 1.25, 2005 : 1.28 2007 : 1.30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient à 1.30 € la taxe sur le M3 d'eau consommée applicable dès la prochaine facturation.

Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Arnoult – Changement de siège social- Modification des statuts. Monsieur le Maire expose qu'en raison des changements d'organisation et de fonctionnement entre le SICSA et la commune de Saint Arnoult, de l'exiguïté des locaux prêtés par Saint Arnoult et du recrutement d'un Agent en remplacement de l'agent détaché par la mairie de Saint Arnoult, le Président du SICSA propose le transfert du service administratif à la Mairie de Bullion et doit par conséquent modifier les statuts (article 2). Cette modification porte sur le transfert du siège social du Syndicat à la Mairie de Bullion. **Le Conseil Municipal** à l'unanimité accepte la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Arnoult et le transfert du siège à la Mairie de Bullion.

QUESTIONS DIVERSES : Demandes de subvention non retenues pour l'Hélium.

Syndicat d'Electricité des Yvelines (SEY) : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un tableau représentant les taux de versement pour l'année 2009 si on adhère ou pas au SEY.

VEOLIA- redevances pour la pollution domestique et pour la modernisation des réseaux :

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de VEOLIA à propos des redevances déjà réglées par les habitants de Bouc Etourdi. Ces 36 abonnés étaient facturés avec DOURDAN alors qu'ils auraient du bénéficier du régime dégressif relatif à la population dite agglomérée (cf seuil 400 habitants). Ce courrier figurera dans le prochain Garde Champêtre.

COFIROUTE : la société cofiroute propose aux collectivités qui le souhaitent son savoir et ses moyens en matière d'exploitation des réseaux routiers etc ...Le conseil Municipal souhaite que la commune se renseigne sur les coûts financiers de ces services à titre informatif.

La séance est levée à 22H55.

Pour extrait en Mairie le 19 mars 2009